

[Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014](#) [1]

Barnouin, T., Darcillon, T., Drees. (2017). Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014, *Études et résultats*, 999,1-6.

L'effort social consenti en faveur des personnes handicapées s'élève à 46,6 milliards d'euros en 2014, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB). Cet effort passe avant tout par le système de protection sociale : les différentes prestations sociales versées au titre du handicap représentent 42,7 milliards d'euros en 2014. Les avantages fiscaux et sociaux en sus s'élèvent, quant à eux, à 3,4 milliards d'euros en 2014. Depuis le tournant de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en 2005, cet effort social a progressé en moyenne de 2,4 % par an en euros constants, principalement porté par le développement des prestations sociales. Cette hausse a été notamment portée par la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, la réforme des prestations en faveur des enfants handicapés et la revalorisation de l'allocation adulte handicapé.

[Consulter le numéro d'Études et résultats](#) [2]

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/les-d%C3%A9penses-en-faveur-des-personnes-handicap%C3%A9es-ont-progress%C3%A9-de-135-milliards-d%E2%80%99euros-de>

[2] <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er999.pdf>